



## **VOLONTÉ ENTRE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE DE CONCLURE UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION**

**Métabetchouan–Lac-à-la-Croix le 6 juillet 2017** – En séance ordinaire tenue le 3 juillet dernier les conseils municipaux de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de la municipalité d'Hébertville ont confirmé par l'adoption d'une résolution municipale, leur intention d'analyser la faisabilité de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services en gestion.

Cette démarche, de préciser monsieur le maire Lawrence Potvin n'est pas un regroupement municipal ni une étude de fusion, mais plutôt une coopération intermunicipale en gestion de services. Celle-ci fait suite à la tenue de plusieurs rencontres entre les municipalités, lesquelles ont exploré la faisabilité de conclure une telle entente. « Il faut tenir compte de l'évolution du contexte du milieu municipal dont entre autres, le transfert des responsabilités du gouvernement aux municipalités, l'augmentation de la charge de travail, le besoin de ressources qualifiées, le maintien de la qualité des services offerts et sans oublier le fardeau fiscal des contribuables à maintenir ».

Pour sa part la mairesse d'Hébertville, madame Doris Lavoie mentionne que le poste de directeur général à sa municipalité est vacant depuis plusieurs mois et qu'il y a malheureusement lieu de constater la perte d'attractivité de la fonction de directeur général. « Après de mûres réflexions, notre conseil municipal en est venu à la décision de regarder la possibilité de s'allier avec la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour certains services. Plutôt que de donner un mandat à une firme professionnelle pour nous accompagner dans ce processus, nous travaillerons à l'interne avec l'appui du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ».

« Rappelons à titre d'exemple qu'en créant en 2007 la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud, laquelle s'est dotée au fil des ans d'une structure efficace prouve qu'il y a de nombreux avantages à partager des ressources tant matérielles qu'au niveau des ressources humaines. L'objectif dans cette entente est de préserver l'autonomie locale de chacune des municipalités et à former une équipe avec l'ensemble des ressources actuelles » de conclure monsieur Potvin et madame Lavoie.

-30-

Source :  
Maryse Tremblay  
Adjointe à la direction générale  
et greffière adjointe  
418-349-2060 poste 2229

[Tremblay.maryse@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:Tremblay.maryse@ville.metabetchouan.qc.ca)